



Obligation de garantie sur du materiel d'occasion

Par **cimnortp**, le **04/11/2010 à 19:56**

Bonjour,
Je souhaite créer une société de vente de matériel de travaux publics d'occasion.
Je voudrais donc savoir si il existe une garantie sur le matériel vendu. Plus exactement si le fait de faire mentionner "Matériel vendu sans garantie" a quelque valeur que ce soit ?
Merci

Par **mimi493**, le **04/11/2010 à 20:29**

Il y a forcément la garantie des vices cachés si vous vendez à des particuliers (je ne sais pas en droit commercial)
Quant à la garantie commerciale, elle n'est jamais obligatoire et ne résulte que d'un contrat.